



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 février, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 17 février 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Philippe VIVIER
Madame Anne HEURTAUX
Madame Aurélia MAUBOUSSIN
Monsieur Daniel GALLIE
Madame Stéphanie LOURETTE
Monsieur Ludovic FRIARD
Monsieur Jean-Pierre COLLAS
Madame Claudine COUVRAT
Monsieur Jean-Luc DEPAUW

ETAIT ABSENTE EXCUSEE

Madame Nadège URBANSKI
Monsieur Jean-Pascal RUIZ
Monsieur Dimitri DUREL

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents ou représentés : 9
Nombre de membres votants : 9

A été désignée secrétaire de séance, Madame Anne HEURTAUX.

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte- rendu du 22 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX

► SMABI – Berges Saint-Gaud

Monsieur VIVIER s'interroge sur l'accès au pré par les engins communaux, et qui devra arroser les arbres récemment plantés par la SMABI.

Monsieur GALLIE précise qu'il sera possible au tracteur de passer via le passage à gué (passage pour les bovins).

Madame Aurélia MAUBOUSSIN a remarqué qu'un acacia a été débité à l'entrée des berges Saint-Gaud, rue du Robichon. Monsieur Daniel GALLIE précise que les agents communaux ont procédé à l'enlèvement de cet arbre car il était mort.

Madame MAUBOUSSIN demande de replanter un arbre à cet endroit.

► Rue de l'Eglise

Madame URBANSKI informe Monsieur le Maire que des véhicules stationnent régulièrement sur sa parcelle AC516 et devant son pignon de sa maison. Madame URBANSKI demande l'autorisation d'installer des potelets sur sa parcelle AC516.

Les membres du conseil municipal trouvent dommage d'installer des potelets sur cette parcelle. Des véhicules doivent stationner à cet endroit seulement lorsqu'il y a des cérémonies à l'Eglise. La commune ne peut pas interdire (domaine privé) la mise en place de potelets, mais fera un courrier à Madame URBANSKI pour donner son avis consultatif défavorable.

► Rue des Acacias

Les ornières sur les bas-côtés de la rue des Acacias doivent être rebouchées par les agents communaux.

DELIBERATIONS

► DB2026.003 - Budget 2026 - Répartition des charges de fonctionnement entre les Communes de Normanville et Saint Germain des Angles pour le Cimetière, le monument aux morts et l'église de Normanville

Sachant que la Cimetière, le monument aux morts et l'église sont situés sur le territoire de Normanville, les charges de fonctionnement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 sont réparties de la façon suivante :

DEPENSES 2025	FONCTIONNEMENT
CIMETIERE	1 658
MONUMENT AUX MORTS	456
EGLISE	3 532
AGENTS COMMUNAUX	3 205
TOTAL	8 850

PARTICIPATION 2025

REPARTITION		8 850	
FORMULE REPARTITION			
	Normanville	St Germain	Total
50% population	3 862	563	4 425
25% potentiel fiscal	1 976	236	2 213
25% DGF	0	2 213	2 213
TOTAUX	5 838	3 012	8 850
MONTANTS 2025	Normanville	St Germain	Total
Population	1200	175	1375
Potentiel fiscal (chiffres 2025)	1 357 210	162 311	1 519 521
DGF (chiffres 2025)	0	19 940	19 940

Participation 2026

Normanville :	5 838 €
Saint Germain des Angles :	3 012 €

Délibération adoptée à l'unanimité

► DB2026.004 - Répartition coût du Groupe Scolaire 2025 pour l'année 2026

Selon convention du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027 (valable 5 ans DB2022.072 du 17 novembre 2022)

Extrait de la convention :

Article 2 : Clé de répartition

Fonctionnement et investissement

La clé de répartition des coûts pour les communes de Normanville & Saint-Germain des Angles est la suivante :

- 65 % sur la base des enfants inscrits au titre de l'année scolaire précédente pour chacune des communes
- 35 % sur la base de la population INSEE de chacune des communes. (Dernier chiffre connu)

Article 3 : Investissement

Pour les coûts d'investissement ou gros entretien, il est convenu d'un budget annuel moyen de 15 000 Euros, après prise en compte des éventuelles subventions et des remboursements de FCTVA.

Ce montant de 15 000 Euros est calculé sur la durée de la convention (5 ans).

A cas où la commune de Normanville déciderait d'un investissement dont le coût annuel moyen serait supérieur à 15 000 €, la commune de Normanville supportera cet excédent de coût.

Article 4 : Conditions de Gestion & Conditions financières

La Commune de Normanville présentera un récapitulatif des coûts de fonctionnement et d'investissement de l'année, pour chaque commune et calculera en début de l'année suivante, et calculera la répartition selon la clé définie à l'article 2 de la convention.

La Commune de Normanville vérifiera les subventions à recevoir (EPN – Evreux Portes de Normandie, Conseil Départemental de l'Eure...).

La Commune de Normanville émettra des titres de recettes à la Commune de Saint-Germain des Angles selon le calendrier suivant :

- 1^{er} acompte de 50 % versé en année N sur la base des coûts de l'année N-1 pour le 30 avril de l'année N,
- 2^{ème} acompte de 50 % versé en année N pour le 31 octobre de l'année N,
- Solde de l'année N en N+1 pour le 31 mars N+1, après déduction des acomptes versé en année N.

► Solde du coût de fonctionnement l'année 2025 pour le 31 mars 2026 déduction de l'acompte 2025

Population Normanville & Saint-Germain-des-Angels – 35 %	1375
Population 2025 - Normanville	1200
Population 2025 – Saint-Germain-des-Angels	175
Enfants inscrits 2025/2026 – 65 %	140
Dont Normanville	129
Dont Saint-Germain-des-Angels	11

Fonctionnement CA 2025	240 245,84		
Investissement CA 2025	6 372,07		
	246 617,91		
		Normanville	Saint-Germain
			Total
Répartition Fonctionnement			
65 % Enfants inscrits	143 890,10	12 269,70	156 159,80
35 % de la population	73 384,18	10 701,86	84 086,04
Total Fonctionnement	217 274,28	22 971,56	240 245,84
Répartition Investissement			
65 % Enfants inscrits	3 816,41	325,43	4 141,84
35 % de la population	1 946,38	283,85	2 230,22
Total Investissement	5 762,79	609,28	6 372,07
	223 037,07	23 580,84	246 617,91
Coût pour la commune de Saint-Germain des Angles pour 2025 :		23 580,84	
Acomptes versés 2025 par Saint -Germain des Angles		25 658,38	
12 829,19 € + 12829,19 €			
Solde 2025		-2 077,54	

Pas de titre émis par la Commune de Normanville au 31 mars 2025 - Solde négatif

► Acompte de 50 % versé en 2026 sur la base de 2025 pour le 30 avril 2026

BP 2026	Base
Cout 2025 Saint-Germain	23 580,84
Acompte 50% au 30 avril 26	9 712,87
Acompte 50% au 30 avril 26	11 790,42
Trop versé 2025	-2 077,54

Un titre pour un montant de 9 712,87 €uros sera émis par la Commune de Normanville au 30 avril 2026

► Solde versé en 2026 pour le 31 octobre 2026

BP 2026	Base
Cout 2025 Saint-Germain	23 580,84
Solde au 31 octobre 26	11 790,42

Un titre pour un montant de 11 790,42 €uros sera émis par la Commune de Normanville au 31 octobre 2026

Délibération adoptée à l'unanimité

► **DB2026.005 - Identification route de Gaillon – Départementale 316**

Dans la cadre de la mise à jour du fichier Mes-adresses.data.gouv.fr, Monsieur le Maire précise qu'il convient de créer un numéro de voirie pour le centre commercial RECLO, situé route de Gaillon à Normanville



N°9194 Route de
- ...

Les membres du Conseil Municipal donne un avis favorable :

N°	Rue	Commerce
9194	Route de Gaillon	RECLO (E. Leclec)

Délibération adoptée à l'unanimité

► **DB2026.006 - Exposition peinture à Normanville du 21 au 22 mars 2026**

A l'occasion de l'exposition de peinture organisée le 21 & 22 mars 2026 par le Club Bien Etre et Amitié, le conseil municipal a décidé :

- De récompenser le lauréat par une carte cadeau CULTURA de 100 € lors du vernissage,

Délibération adoptée à l'unanimité

► DB2026.007 - Bibliothèque - Récompense du concours dessin

A l'occasion du concours Dessin Manga, organisé par la bibliothèque municipale de Normanville, le conseil municipal décide de récompenser les lauréats :

- 8-11 ans :
Carte cadeau Espace culturel E.Leclerc de 30 €uros
Carte cadeau Espace culturel E.Leclerc et 20 €uros
- 12-16 ans :
Carte cadeau Espace culturel E.Leclerc de 30 €uros
Carte cadeau Espace culturel E.Leclerc et 20 €uros

Remises des prix en juin 2026, à la bibliothèque.

Délibération adoptée à l'unanimité

► DB2026.008 - Travaux SIEGE – Chemin des Châtaigniers

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement: **10 000.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **7 917.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

► Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

Délibération adoptée à l'unanimité

COMPTES RENDUS

► Commissions EPN

Commission 1 : ATTRACTIVITE

Attractivité économique – Tourisme - Enseignement supérieur & Recherche - Développement des usages numériques – Aménagement du territoire – Mobilités – Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie – Lutte contre les nuisances sonores et la pollution de l'air

Commission 2 : EAU

Eau et assainissement – Grand Cycle de l'Eau – Biodiversité

Commission 3 : EQUILIBRE TERRITORIAL

Equilibre territorial et social de l'habitat - Politique de la ville — CISPDP - Cohésion sociale – Emploi

– Petite enfance – Accueil des gens du voyage – Fourrière animale

Commission 4 : VOIRIE/GESTION DES DECHETS

Voirie – Stationnement - Gestion des déchets - Propreté

Commission 5 : FINANCES

Finances – Grand équipements

► EPN - Conférence des maires

► CAUE27 – Projet balades paysagères du 22 janvier 2026

Projet de balades paysagères autour du reméandrage de l'Iton

- Chantiers communs de Territoires pionniers le mardi 24 mars 2016 à 14 h 30
- Festival Les AnthroPoScènes 2026, le lundi 25 mai à 11 h

COURRIER DU MAIRE

► Département de l'Eure - Courrier Alexandre RASSAERT – Relèvement de la vitesse maximale autorisée à 90km/h sur les axe départementaux à compter du 9 février 2026.

► Katiana LEVAVASSEUR - Détail et portée réelle de notre amendement sur la DGF (PLF 2026)

► ORANGE - Fermeture cuivre lot 3 – Avancement du projet.

► Association CUBE – La commune de Normanville a été retenue en 2025 au baromètre des villes cyclables – Résultats 2025 pour la commune

QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

► Remerciement d'un riverain, allée des Oliviers pour l'installation d'un nouvel éclairage public.

